



# Dossier d'inscription BPJEPS AAN



**FORMATION**  
**Du 20/09/2021 au 23/05/2022**

- Compléter le dossier d'inscription pour la formation BPJEPS AAN et le retourner à l'organisme de formation avant le 20 Août 2021.

## Conditions d'entrées : Rappel

- Etre âgé de 18 ans révolu le 1<sup>er</sup> jour des Tests.
- Etre titulaire du BNSSA (fournir l'attestation que le candidat est à jour de sa vérification de maintien des acquis).
- Etre titulaire du PSE1 (fournir l'attestation que le candidat est à jour de sa formation continue).
- Fournir un certificat médical de non contre indication conforme à l'imprimé fournit dans le dossier d'inscription.

# Fiche de Renseignements :

Photo identité

## Identification du Candidat :

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date et lieu de naissance : le [ ] [ ] [ ] à : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

☎ : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Email ✉ : .....

Nationalité : .....

Situation de famille : célibataire  marié(e)  divorcé(e)  veuf(ve)  pacsé(e)  nombre d'enfants : .....

## Niveau d'études ou de formation :

### **Niveau V: Brevet Collèges**

Diplôme acquis  Niveau atteint

Précisez : .....

### **Niveau V : BEP**

Diplôme acquis  Niveau atteint

Précisez : .....

### **Niveau IV : Baccalauréat**

Diplôme acquis  Niveau atteint

Précisez : .....

### **Niveau III : DEUG – IUT**

Diplôme acquis  Niveau atteint

Précisez : .....

### **Niveau II : Licence**

Diplôme acquis  Niveau atteint

Précisez : .....

### **Niveau I : Master, DESS, Doctorat, etc.**

Diplôme acquis  Niveau atteint

Précisez : .....

### **Diplôme sportif :**

**BAPAAT**  Date : .....

**BEES 1**  Précisez : .....

**BP JEPS**  Précisez : .....

**DE JEPS**  Précisez : .....

**Autres**  Précisez : .....

**Activités Socio-culturelle**  Précisez : .....

(BAFA,  
BAFD, etc)

Situation au regard de l'emploi :

Etes-vous :

**Salarié(e)**  Type de contrat : (CDI, CDD, CES, etc.).....

Handicapé(e)

Adresse employeur : .....

**Demandeur d'emploi inscrit** : depuis le : .....

N° identifiant : .....

**Sans emploi non inscrit**    oui  non

**Bénéficiaire du RSA**    oui  non

Durée totale de votre **expérience professionnelle ou non** (y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :

**Prise en charge** envisagée pour votre formation :

Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) :

A la **caisse** de (ville, département) : .....

A quel **titre** (personnel, ayants droit, étudiant...) : .....

**N° de sécurité sociale** : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**ATTENTION** : Si vous êtes inscrit(e) à la Sécurité Sociale Etudiante, il vous faudra à partir du 31/12/2021 vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre domicile habituel.

**Êtes-vous en situation de handicap ?**    oui  non

**DOSSIER COMPLET À RETOURNER AVANT LE 20 Août 2021**  
**A l'AFSA 84 à l'adresse suivante :**

**280 Rue de la coquille**  
**84700 SORGUES**

# Pièces à fournir :

- Une photo d'identité.
- Certificat médical **datant de moins de 3 mois (il est indispensable d'utiliser le modèle fourni avec ce dossier)**. Ce document pourra être réutilisé pour les test d'entrées dans la mesure où il sera daté de moins de 3 mois au 20/08/2021.
- Un chèque de 20€ **libellé à l'ordre de l'AFSA 84** pour les Frais de dossier.
- Fournir un CV et une lettre de motivation pour l'entrée en formation.
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social en cours de validité (document papier à demander sur le site Internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou à votre caisse d'assurance maladie) + photocopie de la carte vitale.
- Une attestation d'assurance** responsabilité civile (**à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule**) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant toute la formation (**activités sportives, déplacements, etc.**).
- L'attestation de prise en charge des frais si un organisme finance tout ou partie de votre formation, l'attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure (cf document à pré-remplir).
- Pour les candidats salariés :**  
Photocopie du contrat de travail  
Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
- Si vous êtes demandeur d'emploi :** fiche de prescription ou validation de votre projet de formation délivrée par le POLE EMPLOI
- Si vous en êtes en situation de handicap :** fournir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de vos pathologies
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)** au nom du candidat. Le candidat peut formuler une demande sur papier libre pour payer en plusieurs fois (4 fois maximum).

Le prix total de la formation est facturé à 5004 euros.

**ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS  
PÉDAGOGIQUES POUR UNE FORMATION AU BPJEPS AAN**

Je soussigné(e), .....

Président(e)/Directeur(rice) de la structure .....

certifie que les frais pédagogiques de la formation BPJEPS AAN organisée par l'AFSA 84,  
soit la somme de .....€, pour le stagiaire .....

seront pris en charge par ladite structure.

Fait à ....., le .....

Signature du Président / Directeur et Cachet de la structure :

**Certificat Médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis**

« Je soussigné(e), ....., docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire

à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné,

M./Mme....., candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre indication médicale apparente:

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme ..... présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

**Sans correction :**

une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque oeil.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

*Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.*

**Avec correction :**

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10) ;

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

*Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre oeil corrigé.*

*La vision nulle à un oeil constitue une contre-indication.*

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ..... le ..... (Signature et cachet du médecin)

**INFORMATIONS AU MEDECIN :**

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation : test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

## ANNEXES :

### Dispenses :

Dispense du Test technique Exigence Préalable à l'entrée en formation (TEP) :

Le(la) candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre minimum, en moins de 16 minutes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation. Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération Française de Natation ou,

- Le(la) candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes. Cette performance est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou,

**- Les personnes titulaires du « Pass'sports de l'eau » et d'un « Pass' compétition » de la Fédération française de natation (FFN) ou de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.**

### Tests de sélections :

**N°1 : Une épreuve écrite (2h00)**, pour vérifier les capacités du candidat à exprimer les idées contenues dans un texte ou un reportage vidéo ayant trait aux pratiques physiques et sportives. A partir de la lecture d'un texte par un formateur ou bien d'un support vidéo le candidat devra identifier les points importants et les restituer sous forme de résumé-synthèse.

**N°2 : Une épreuve d'entretien (20')**, permettant d'apprécier le projet professionnel, la démarche de formation, la motivation et l'implication du candidat.

L'épreuve EPMS (Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique) : certifié en début de formation.

Elle permet aux stagiaires d'accéder à leurs terrains de stage et de débiter l'alternance en lien avec un public.

Cette étape est donc capitale dans leur processus de formation car c'est une première étape de reconnaissance de compétence dans la gestion de groupe et en ce qui concerne l'Ecole de Natation Française (Fédération Française de Natation)

Cette épreuve se déroule en 2 parties :

**Epreuve n°1** : démonstration technique de pratique personnelle dans chacune des cinq disciplines du Pass'sports de l'eau (natation course, natation synchronisée, plongeon, water-polo et nage avec palmes) à partir des critères de réussite des compétences visées dans le Pass'sports de l'eau (satisfaire au minimum aux critères de trois des cinq épreuves démontrées).

**Epreuve n°2** : conduite d'une séance d'apprentissage de la natation auprès d'un groupe d'enfants suivie d'un entretien portant sur l'évaluation des risques courants prévisibles liés à la pratique des activités aquatiques et de la natation.

Au cours de cette séance proposée par le tuteur ou l'organisme de formation, le candidat démontre uniquement ses compétences liées à la sécurité des pratiquants et des tiers.

Durée de la séance : 20 minutes maximum

Durée de l'entretien : 10 minutes maximum